

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 3

N° 5

## ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2016

---

RÉNOVATION INSCRIPTION ÉLECTORALE RESSORTISSANTS UE - (N° 3763)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 5

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 3

Substituer aux mots :

« et au plus tard »

les mots:

« entre le 1<sup>er</sup> janvier et »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à encadrer l'entrée en vigueur de la proposition de loi organique.